

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2354

3 octobre 2011

SOMMAIRE

Acaju Investments S.A.	112956	ESCO Luxembourg Holding LLC S.C.S.	112981
All About It Systems S.A.	112946	Eureka-Its S.A.	112992
Amadeus Midco S.à r.l.	112979	European Forest Resources (France) S.à r.l.	112969
Ambrent Investments S.à r.l.	112962	European Forest Resources Holdings S. à r.l.	112970
Avial S.A.	112958	European Forest Resources (UK) S.à r.l.	112969
BRE/Blue Finance S.à r.l.	112988	EURX AAB Investment S.à r.l.	112992
CB Diagnostics Luxembourg	112965	Evong S.A.	112978
CETP II Mercury S.à r.l.	112950	Fendi S.A.	112965
Danubia Holding Sarl	112953	Finance et Management des Investisse- ments S.A., SPF	112949
Deer Investments S.A.	112946	Front Intersolar S.A.	112968
Demeter Corporation S.A.	112946	GAIA Conseil S.A.	112985
Discovery Music	112947	Helius International S.à r.l.	112977
Dominion Luxembourg S.A.	112947	ILP III S.à r.l.	112985
Dover Luxembourg Services S.à r.l.	112959	Innovantis S.A.	112952
Drak S.A.	112949	International Pyramide Holdings (Luxem- bourg) S.A.	112947
Drak S.A.	112956	Kinnevik Holding S.A.	112962
Dynamo Finance S.A.	112959	Laser International S.A.	112980
Dynamo Finance S.A.	112959	Ligue d'improvisation Luxembourgeoise Asbl	112956
Edifac S.A.	112977	LuxFitness S.à r.l.	112986
EETEK Solar Holding S.à r.l.	112946	Manacor (Luxembourg) S.A.	112964
EETEK Wind Holding S.à r.l.	112977	MGP HoldCo Craven S.à r.l.	112970
Effects S.A.	112980	Morganite Luxembourg S.A.	112949
E.I.I.G. SA	112962	Quinlan Private Avcilar Holdings S.à r.l.	112977
Elch Invest SPF S.A.	112980	Restaurant-Pizzeria B.M.P. S.à r.l.	112948
Eliot Luxembourg Holdco S.à r.l.	112953	Towers Investments Adviser S.à r.l.	112966
Elpa S.A.	112984		
Elpa S.A.	112970		
Elpa S.A.	112984		
Elsenfeld S.à r.l.	112964		
Endurance Hospitality Asset S.à r.l.	112990		
Energreen Investment Europe S.A.	112968		
Engineering S.A.	112970		
Enra S.à r.l.	112985		

EETEK Solar Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 152.697.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration de la Société a pris acte de la démission de M. Alfredo Goyanes de sa fonction de gérant de classe A de la Société avec effet au 15 Juillet 2011 ainsi que de la démission de M. Olivier Dorier de sa fonction de gérant de classe B de la Société avec effet au 14 Juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2011.

Eetek Solar Holding S.à r.l.

Référence de publication: 2011113181/14.

(110129444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Deer Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.586.

—
Le siège social du commissaire aux comptes AUDIEX S.A. est dorénavant le suivant: 9, rue du Laboratoire L-1911 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Référence de publication: 2011113151/10.

(110130037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Demeter Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 124.874.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011113152/9.

(110129346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

All About It Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6688 Mertert, 1, Port de Mertert.

R.C.S. Luxembourg B 103.655.

—
AUFLÖSUNG

Auszug zur Veröffentlichung der ausserordentliche Generalversammlung - Abschluss der Liquidation vom 6. Mai 2011.

Sind die Aktieninhaber der Aktiengesellschaft "All About It Systems S.A.", mit Sitz in L-6688 Mertert, 1, Port de Mertert, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg („Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg“), Sektion B, Nummer 103.655, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Nach Diskussion nimmt die Generalversammlung einstimmig und über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Liquidation der Gesellschaft abzuschliessen.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, dass die Bücher und Gesellschaftspapiere der aufgelösten Gesellschaft während fünf Jahren an der Privatadresse von Herrn Clemenz PERZ, Diplom-Volkswirt, wohnhaft in D-81669 München, Schleibingerstrasse, 8, (Deutschland) aufbewahrt werden, und dass ebenfalls jegliche Summen und Werte, welche jenen Aktionären und Gläubigern zustehen, die eventuell nicht beim Abschluss der Liquidation anwesend waren, ebenfalls an der Privatadresse von Herrn Clemenz PERZ, Diplom-Volkswirt, wohnhaft in D-81669 München, Schleibingerstrasse, 8, (Deutschland), aufbewahrt werden.

Référence de publication: 2011113787/22.

(110130666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Discovery Music, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5335 Moutfort, 20, Gappenhiehl.

R.C.S. Luxembourg B 51.915.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011113158/9.

(110129426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Dominion Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 143.339.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2011.

Signature

Le liquidateur

Référence de publication: 2011113160/12.

(110129477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 46.448.

Les administrateurs de la Société confirment qu'il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société tenue en date du 15 juin 2011, les actionnaires ont pris notamment les décisions suivantes:

- Jacob Mudde, né le 14 Octobre 1969 à Rotterdam, Pays- Bas et demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg est nommé administrateur de la Société avec effet au 1^{er} Juin 2011. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2017;

- Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, né le 28 Février 1971 à Geleen, Pays- Bas et demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg est nommé administrateur de la Société avec effet au 1^{er} Juin 2011. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2017;

- Johannes Laurens de Zwart, né le 19 Juin 1967 à 's-Gravenhage, Pays- Bas et demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg est nommé administrateur de la Société avec effet au 1^{er} Juin 2011. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2017;

- Le mandat de M. Franciscus Willem Josephine Johannes Welman en tant qu'administrateur de la Société a été renouvelé avec effet au 19 mai 2011. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2017;

- M. Franciscus Willem Josephine Johannes Welman a été nommé comme administrateur-délégué effectif à partir du 19 mai 2011 et chargé de la gestion des affaires journalières de la Société avec le pouvoir de représenter la Société dans la gestion des affaires journalières conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2017.

- Le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprise a été renouvelé pour une nouvelle période avec effet au 19 mai 2011. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A.

R. van't Hoef / M.C.J. Weijermans

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011115659/33.

(110131452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Restaurant-Pizzeria B.M.P. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: L'Incanto.

Siège social: L-4830 Rodange, 27, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 97.220.

L'an deux mille onze, le trente juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Luca LOCOROTONDO, sans profession, né à Charleroi (Belgique) le 27 octobre 1987, demeurant à L-4380 Ehlerange, 159, route d'Esch,

détenteur de cent (100) parts sociales.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée "RESTAURANT-PIZZERIA B.M.P. S. à r.l." ayant comme enseigne commerciale «L CAVALIERE» (numéro d'identité 2003 24 20 436), avec siège social à L-1857 Luxembourg, 2, rue du Kiem, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 97.220, constituée suivant acte reçu par le notaire Alyose BIEL, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 1^{er} décembre 2003, publié au Mémorial C, numéro 1373 du 29 décembre 2003,

requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-1857 Luxembourg, 2, rue du Kiem à L-4830 Rodange, 27, route de Longwy.

Suite à ce transfert de siège social, l'associé unique décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. al. 1^{er}** . Le siège social est établi à Rodange."

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de Monsieur Luca LOCOROTONDO de sa fonction de gérant unique et de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer Monsieur Fernando DA SILVA, cuisinier, né à Torre de Vale de Todos/Ansiao (Portugal) le 19 octobre 1964, demeurant à L-4778 Pétange, 55, rue Léonard Schroeder, en qualité de nouveau gérant unique, pour une durée indéterminée.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de changer l'enseigne commerciale en «L'INCANTO» et en conséquence de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société prend la dénomination de RESTAURANT-PIZZERIA B.M.P. S. à r.l. ayant comme enseigne L'INCANTO.»

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que la société ne se livre pas et ne s'est pas livrée pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à huit cent cinquante euros (€ 850.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LOCOROTONDO, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 1^{er} juillet 2011. Relation: CAP/2011/2467. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 1^{er} août 2011.

A. WEBER.

Référence de publication: 2011112010/55.

(110127188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

Drak S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 135.366.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011113161/9.

(110129808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Morganite Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 7.776.

Extrait de l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 juin 2011.

Lors de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires de la société en date du 30 juin 2011:

- ont été nommés administrateurs de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale de 2012:

Monsieur John Herke (Président),

Monsieur Yannik Malvaux (Secrétaire),

Monsieur Stuart Cummings,

Monsieur Klaus Hoffmann,

Monsieur Anthony Gallagher, résidant professionnellement rue des trois cantons, L-8339, Koerich (Windhoff), Grand Duché de Luxembourg

Monsieur Neil Hoyland.

MorganAM&T / Morganite Luxembourg S.A.

BP. 15 L-8301 Capellen

Signature

Extrait de l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 juin 2011.

Lors de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires de la société en date du 30 juin 2011:

- KPMG Audit a été nommé réviseur pour l'audit des comptes 2011.

MorganAM&T / Morganite Luxembourg S.A.

BP. 15 L-8301 Capellen

Signature

Référence de publication: 2011114757/26.

(110131812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Finance et Management des Investissements S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 158.755.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 15 juillet 2011

- il est pris acte de la démission de Madame Antonella GRAZIANO de son mandat d'Administrateur de catégorie B avec effet au 1^{er} juillet 2011;

- Monsieur Olivier OUDIN, né le 19 octobre 1967 à Troyes (France), employé privé, résident professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté, avec effet au 1^{er} juillet 2011 en tant qu'Administrateur de catégorie B en remplacement de Madame Antonella GRAZIANO, démissionnaire. Le mandat de Monsieur Olivier OUDIN viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2016.

- De nommer Madame Céline BONVALET en tant que Président du Conseil d'Administration pour toute la durée de son mandat Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2016.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2011113205/18.

(110129906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

CETP II Mercury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.645.828,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 159.255.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh day of July.

Before Us, Maître Francis Kessler notary residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CETP II Participations S.à r.l. SICAR, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) submitted to the SICAR law regime, established under Luxembourg law, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130698 (the Sole Shareholder),

here represented by Ms. Sofia Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, acting individually and with full power of substitution, by virtue of a proxy given under private seal on July 26, 2011.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name of "CETP II Mercury S.à r.l." (hereinafter, the Company), having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159255, incorporated pursuant to a deed of Maître Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated February 24, 2011, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* on May 23, 2011 under number 1086 and which bylaws have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated April 4, 2011, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 1485 of July 6, 2011.

II. The Company's share capital is set at nine million four hundred forty-one thousand two Euro (EUR 9.441.002,00) represented by nine million four hundred forty-one thousand two (9.441.002) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by one million two hundred four thousand eight hundred twenty-six Euro (EUR 1.204.826,00) to raise it from its current amount of nine million four hundred forty-one thousand two Euro (EUR 9.441.002,00) to ten million six hundred forty-five thousand eight hundred twenty-eight Euro (EUR 10.645.828,00) by the creation and issuance of one million two hundred four thousand eight hundred twenty-six (1.204.826) shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, and vested with the same rights and obligations as the existing shares (the New Shares).

Subscription – Payment

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declares to subscribe for the one million two hundred four thousand eight hundred twenty-six (1.204.826) New Shares and to fully pay them up in the nominal amount of one million two hundred four thousand eight hundred twenty-six Euro (EUR 1.204.826,00), by payment in kind consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by the Sole Shareholder towards the Company.

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet of the Company, dated July 27, 2011;
- a contribution declaration of the Sole Shareholder, attesting that it is the unrestricted owner of the contributed receivable;
- a declaration from the managers of the Company, by which they expressly agree with the description of the above-mentioned contribution in kind, with its valuation and the validity of the subscription and payment by the Sole Shareholder.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the contributed receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;

- the contribution of such receivable is effective as from the date hereof, without qualification;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the receivable, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

IV. Following the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5, first paragraph, of the Company's articles of association to give it henceforth the following content:

“ **Art. 6.** The subscribed share capital is set at ten million six hundred forty-five thousand eight hundred twenty-eight Euro (EUR 10.645.828,00) represented by ten million six hundred forty-five thousand eight hundred twenty-eight (10.645.828) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of these resolutions are estimated at three thousand seven hundred Euro (EUR 3.700,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sept juillet.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CETP II Participations S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée régie par le droit Luxembourgeois soumise au régime de la Loi SICAR, ayant son siège social 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg et immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Grand Duché du Luxembourg sous le numéro B 130698 (l'Associé Unique),

ici représentée par Sofia Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 26 juillet 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «CETP II Mercury S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159255, constituée par acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 24 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1086 daté du 23 mai 2011, et dont les statuts ont été modifiés par un acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 avril 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1485 daté du 6 juillet 2011.

II. Le capital social de la Société est fixé à neuf millions quatre cent quarante et un mille Euro et deux cents (EUR 9.441.002,00) représenté par neuf millions quatre cent quarante et un mille et deux (9.441.002) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million deux cent quatre mille huit cent vingt-six Euro (EUR 1.204.826,00) pour le porter de son montant actuel de neuf millions quatre cent quarante et un mille Euro et deux cents (EUR 9.441.002,00) à dix millions six cent quarante-cinq mille huit cent vingt-huit Euro (EUR 10.645.828,00) par la création et l'émission d'un million deux cent quatre mille huit cent vingt-six (1.204.826) parts sociales, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les Nouvelles Parts).

Souscription – Libération

L'Associé Unique, par son mandataire, déclare souscrire toutes les un million deux cent quatre mille huit cent vingt-six (1.204.826) Nouvelles Parts et les libère intégralement à valeur nominale pour un montant total d'un million deux cent quatre mille huit cent vingt-six Euro (EUR 1.204.826,00) par un apport en nature consistant en la conversion d'une créance d'un même montant détenue par l'Associé Unique envers la Société.

Preuve de l'existence et Valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan de la Société daté du 27 juillet 2011;
- une déclaration d'apport de l'Associé Unique, certifiant qu'il est propriétaire sans restriction de la créance apportée;
- une déclaration des gérants de la Société par laquelle ils marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations par l'Associé Unique.

Réalisation effective de l'apport

L'Associé Unique, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restriction de la créance apportée et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- l'apport de cette créance est effectivement réalisé sans réserve avec effet à la date des présentes;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la créance, aux fins d'effectuer son transfert et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

IV. L'Associé Unique décide de modifier l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social de la Société s'élève à dix millions six cent quarante-cinq mille huit cent vingt-huit Euro (EUR 10.645.828,00) représenté par dix millions six cent quarante-cinq mille huit cent vingt-huit (10.645.828) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.”

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de ces résolutions à environ trois mille sept cents Euro (EUR 3.700,00).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec Nous.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 août 2011. Relation: EAC/2011/10639. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011113110/141.

(110129495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Innovantis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 78.115.

Assemblée Générale Ordinaire du 11 juillet 2011

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société Innovantis S.A., tenue au siège social en date du 11 juillet 2011, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes pour les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2010:

1) Nommer aux postes d'administrateurs pour une période de six ans (leurs mandats prendront fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017):

- Monsieur Frank Maitry: 1, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg
- Monsieur Stefan Lichter: 1, Lichterhof, D-54668 Ferschweiler
- Monsieur Jacques Chopin: 51, rue Hurkes, L-7591 Beringen/Mersch

2) Nommer au poste de commissaire aux comptes pour une durée de six ans (le mandat prendra fin à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017):

- Fiduciaire Fibetrust S.civ.: 38, Bld. Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INNOVANTIS S.A.

Référence de publication: 2011113272/21.

(110129304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Eliot Luxembourg Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 95.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.554.

Par résolutions signées en date du 14 juillet 2011 les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Fanny Him, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant A, avec effet au 15 juillet 2011 et pour une durée indéterminée.

2. Acceptation de la démission de Xavier Pauwels, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de Gérant A, avec effet au 15 juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 août 2011.

Référence de publication: 2011113168/15.

(110130094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Danubia Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 162.679.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-deux juillet.

Pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

- Monsieur POMPONIU Romeo, né le 24.01.1953 à Alexandrina (RO), demeurant professionnellement à Bucharest, str. Dumbrava Rosie nr. 8, sector 2,

ici représenté par la Société dénommée Société Européenne de Banque, 19-21, Bld du Prince Henri, Luxembourg, RCSL B 13859 elle-même représentée par:

M. Ubaldo MIGLIORATI, employé et M. Sebastien FELICI, employé, tous deux demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 11 juillet 2011.

La procuration, après signature "ne varietur" par les comparants et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elles seront soumises à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

La société comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré constituer par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts et affecter les biens dont question à l'article 6 des statuts ci-après, à l'exercice de l'activité plus amplement décrite à l'article 2 des statuts de la société décrite ci-après.

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 3. La Société prend la dénomination de "Danubia Holding Sàrl".

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), divisé en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune, toutes entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Les gérants peuvent voter par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre support écrit.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Les gérants sont autorisés à représenter un ou plusieurs autres gérants lors de réunions des gérants.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions - Assemblée

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, au trente-et-un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Titre VI. - Dissolution

Art. 13. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 14. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Souscription et Libération

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été entièrement souscrites par M. POMPONIU Romeo, pré-qualifié. Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle se tiendra le 1^{er} lundi du mois de juin 2012.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.100.-.

Résolutions de l'associé unique

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. La société est gérée par trois gérants.

2. Sont nommés gérants de la société, leur mandat se terminant lors de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice à clôre le 31 décembre 2011 savoir en 2012, avec les pouvoirs énumérés à l'article 8 des présents statuts:

- Monsieur POMPONIU Romeo, né le 24.01.1953 à Alexandrina (RO), demeurant professionnellement à Bucharest, str. Dumbrava Rosie nr. 8, sector 2,

- M. Sébastien Schaack, employé privé, né à Thionville (France), le 22 juillet 1978, demeurant professionnellement au 19-21 boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg,

- M. Alfio Riciputo, employé privé, né le 24 mars 1978 à Namur (Belgique), demeurant professionnellement au 19-21 boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg.

3. Est nommé commissaire aux comptes de la société:

- ComCo SA, ayant son siège social au L-1528 Luxembourg, 11-13 Boulevard de la Foire, inscrite au RCS Luxembourg sous la section B n°112.813, son mandat se terminant lors de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice à clôre le 31 décembre 2011 savoir en 2012.

4. La société a son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: U. MIGLIORATI, S. FELICI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, actes civils le 26 juillet 2011, RED/2011/1587: Reçu soixante quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur ff. (signé): M. ELS.

- Pour expédition conforme - délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Redange-sur-Attert, le 3 août 2011.

Référence de publication: 2011113142/134.

(110129558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Acaju Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 56.820.

—
*Extrait des résolutions adoptées en date du 4 août 2011,
lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société ACAJU INVESTMENTS S.A.*

- Le mandat de M. Christian BÜHLMANN en tant que Administrateur a été renouvelé. Son mandat se terminera le 14 juin 2017.

- Le mandat de M. Thierry TRIBOULOT en tant que Administrateur a été renouvelé. Son mandat se terminera le 14 juin 2017.

- Le mandat de M. Alexandre TASKIRAN en tant que Administrateur a été renouvelé. Son mandat se terminera le 14 juin 2017.

- Le mandat de TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A. en tant que Commissaire aux Comptes pour la Société a été renouvelé.

Son mandat se terminera le 14 juin 2017.

- L'adresse professionnelle des Administrateurs

* M. Christian BÜHLMANN

* M. Alexandre TASKIRAN

et du Commissaire aux Comptes

- Trustconsult Luxembourg S.A.

est désormais sise à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ACAJU INVESTMENTS S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011113802/28.

(110130309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Drak S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 135.366.

—
Le siège social du commissaire aux comptes AUDIEX S.A. est dorénavant le suivant:

9, rue du Laboratoire L-1911 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 août 2011.

Référence de publication: 2011113162/10.

(110130097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Ligue d'improvisation Luxembourgeoise Asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 10, rue des Gaulois.
R.C.S. Luxembourg F 8.829.

—
STATUTS

Les fondateurs soussignés:

- Mr Alain Holtgen né le 08 octobre 1961 à Luxembourg et domicilié 56 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg

- Mme Sonja Neuman née le 22 septembre 1975 à Luxembourg et domiciliée rue sainte Catherine L-1317 Luxembourg.

- Mme Murielle Calla née le 19 octobre 1967 à Messancy en Belgique et domiciliée 49 avenue Jean-Baptiste Nothomb B-6700 Arlon.

Réunis en assemblée le 04 août 2011 ont convenu de constituer une association sans but lucratif et d'accepter unanimement à cet effet les statuts suivants:

I - Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. L'association est constituée sous la dénomination Ligue d'improvisation Luxembourgeoise ASBL. Cette dénomination doit figurer sur tous les actes, factures annonces, publications, lettres, commandes et autres pièces émanant de l'association.

Art. 2. Objet. L'association a pour objet:

- La production, réalisations de spectacles de théâtre professionnels et amateurs.
- la formation théâtrale, artistique et aux arts de la parole tant en milieu école qu'en milieu socioculturel ou en entreprise.

Art. 3. Siège social. Le siège social de l'association est établi au 10 rue des Gaulois L-1618 Luxembourg

Il peut être transféré dans tout autre lieu du pays sur décision de l'Assemblée Générale.

Toute modification du siège social doit être publiée dans le mois de sa date.

Art. 4. Durée. L'association est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissolue à tout moment sur décision de l'Assemblée Générale.

II - Exercice social

Art. 5. Exercice social. L'exercice social coïncide avec l'année scolaire, il commencera le 1^{er} septembre et se terminera le 31 août de l'année suivante

III - Membres

Art. 6. Adhésion. Peut devenir membre effectif de l'association toute personne physique ou morale ayant présenté une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura lieu, ou le cas échéant, sera refusée.

Art. 7. Le nombre. Le nombre minimum de membres associés est de trois.

Art. 8. Démission. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans les délais de trois mois à partir de la mise en demeure.

Art. 9. Révocation. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration:

- En cas d'infraction aux présents statuts
- En cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatée par le conseil d'administration.

Un encours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

IV - Assemblée générale

Art. 10: Pouvoirs - Réunion - Convocation -. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera possible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Art. 11. Résolutions. Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

V - Administration

Art. 12. Composition - Mandat - Pouvoir. L'association est gérée par un conseil d'administration composé trois membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des de votes valablement émis.

La durée de leur mandat est d'un an. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de présidents, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux devant la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Réunion. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent.

De même le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. Signature. L'association est engagée par la signature unique du président de l'association, ou par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration.

Art. 15. Délégation de pouvoir. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

VI - Contributions et Cotisations

Art. 16. Contribution. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette cotisation ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. Montant de la cotisation. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

VII - Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Comptes annuels. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

VIII - Modification des statuts

Art. 19. Conditions. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celle-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers de ses membres.

Art. 20. Publications. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX - Dissolution et Liquidation

Art. 21. Conditions. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. Affectation du patrimoine. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

X - Dispositions finales

Art. 23. Conditions. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Référence de publication: 2011115981/98.

(110132724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Avial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.584.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 5 août 2011, statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010 que:

Sont réélus, en qualité d'Administrateurs de la société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2012:

- Madame Mireille GEHLEN, née le 18 août 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

- Monsieur Thierry JACOB, né le 7 juillet 1967 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 7 mai 1974 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Est élu, en qualité de Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2012:

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 7 mai 1974 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Est réélue Commissaire aux comptes pour la même période:

- H.R.T. Révision S.A., avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 août 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011114940/26.

(110130441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Dynamo Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 91.777.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 28 juillet 2011

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur MARIANI Daniele démissionnaire.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est nommé Président du Conseil d'administration.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

DYNAMO FINANCE S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2011113164/16.

(110129300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Dynamo Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 91.777.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DYNAMO FINANCE S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011113165/12.

(110129303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Dover Luxembourg Services S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 159.317.

In the year two thousand and eleven, on the first day of August,

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared

Dover Luxembourg International S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich, registered with the Luxembourg trade register under the number B 160.769,

here represented by Me Alexandra De WATAZZI, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse by virtue of a proxy under private seal dated August 1, 2011.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the notary will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that it is the sole member (the "Sole Member") of the company "Dover Luxembourg Services S.à r.l.", (the "Company"), having its registered office at 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade register under section B and number 159.317, incorporated by a deed of the undersigned notary on March 3, 2011, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on May 26, 2011, number 1125, page 53970.

Such appearing party, represented as mentioned above, in its capacity of Sole Member of the Company requested the undersigned notary to state its following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty-five Euros (EUR 25),

so as to bring the corporate capital from its present amount of twelve thousand five hundred (EUR 12,500) represented by five hundred (500) corporate units, with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each

to the amount of twelve thousand five hundred twenty-five euros (EUR 12,525) represented by five hundred and one (501) corporate units, with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each .

Second resolution

The Sole Member resolved to issue one (1) new corporate unit, having a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) and having the same rights and obligations than the existing corporate units.

The new corporate unit will be issued with an aggregate share premium of three hundred seventy-four million nine hundred thirty-five thousand seven hundred sixteen Euros and eight cents (EUR 374,935,716.08).

Subscription - Payment

There then appeared Me Alexandra DE WATAZZI, previously named, acting in his capacity as duly appointed proxy of Dover Luxembourg International S.à r.l.

The appearing party, represented as here above stated, declared to subscribe for one (1) corporate unit, with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25), together with a share premium in an aggregate amount of three hundred seventy-four million nine hundred thirty-five thousand seven hundred sixteen Euros and eight cents (EUR 374,935,716.08) and to make payment of such new corporate unit and share premium in full by a contribution in kind of four (4) claims held by the Sole Member towards Dover Holdings Austria GmbH, a company duly formed, organized and existing under the laws of Austria, having its registered office at Gutheil-Schoder-Gasse 812,1100 Wien, Austria, registered under FN 354699 in the companies register of the Vienna Commercial Court (the "Claims").

It results from a valuation report dated August 1, 2011 which has been issued by the management of Dover Luxembourg International S.à r.l. (the "Valuation Report") that the value of the Claims is three hundred seventyfour million nine hundred thirty-five thousand seven hundred forty-one Euros and eight cents (EUR 374,935,741.08).

The conclusion of such Valuation Report is as follows: "Based on the verification carried out as described above, the value of the Contribution may be set at least at EUR 374,935,741.08."

Having acknowledged the above described contribution in kind, the Sole Member, represented as stated above, expressly agree with the description of the contribution, with its valuation, with the effective transfer to the Company and confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution

The Sole Member resolved amending Article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company to reflect the above resolutions.

Consequently, Article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company is replaced by the following text:

" **Art. 5. Capital.** The subscribed capital of the Company is set at twelve thousand five hundred twenty-five Euros (EUR 12,525), represented by five hundred and one (501) corporate units with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each."

Declarations, Costs, Evaluation

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 6500.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mil onze, le premier août,

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

La société Dover Luxembourg International S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.769,

Représentée par Me Alexandra DE WATAZZI, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 1^{er} août, 2011.

La procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée de la manière décrite ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant de noter qu'elle est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société «Dover Luxembourg Service S.à r.l.» la (Société), société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 159.317 constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 3 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, le 26 mai, 2011, numéro 1125, page 53970.

Ladite partie comparante, représentée de la manière décrite ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant de noter ses résolutions comme suit:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société par un montant de vingt-cinq euros (EUR 25) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune

à un montant de douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525), représenté par cinq cent une (501) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre une (1) nouvelle part sociale d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales ordinaires existantes.

La nouvelle part sociale sera émise avec une prime d'émission d'un montant total de trois cent soixante-quatorze millions neuf cent trente-cinq mille sept cent seize euro et huit centimes (EUR 374.935.716,08).

Souscription - Paiement

A comparu ensuite Me Alexandra DE WATAZZI, prénommée, agissant en tant que mandataire de Dover Luxembourg International S.à r.l.

La partie comparante, comme ci-avant décrite, a déclaré souscrire à une (1) part sociale d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) avec une prime d'émission d'un montant total de trois cent soixante-quatorze millions neuf cent trente-cinq mille sept cent seize euro et huit centimes (EUE 374.935.716,08) et de payer intégralement cette part sociale et cette prime d'émission par un apport en nature de quatre (4) droits à recevoir détenus par l'Associé Unique à l'égard de Dover Holdings Austria GmbH, une société dûment constituée, organisée et existante sous le droit autrichien, ayant son siège social au Gutheil-Schoder-Gasse 8-12, 1100 Vienne, Autriche, inscrite sous le numéro FN 354699 au registre des sociétés de la Cour Commerciale de Vienne (les «Droits à Recevoir»).

Il résulte d'un rapport d'évaluation du 1^{er} août 2011, émis par l'organe de gestion de Dover Luxembourg International S.à r.l. (le «Rapport d'Evaluation») que la valeur du Droits à Recevoir est de trois cent soixante-quatorze millions neuf cent trente-cinq mille sept cent quarante-et-un euro et huit centimes euros (EUR 374.935.741,08).

La conclusion du Rapport d'Evaluation est la suivante: «Sur base des vérifications apportées selon la description ci-dessus, la valeur de l'Apport est d'au moins 374.935.741,08 euros.»

Ayant reconnu l'apport en nature décrit ci-dessus, l'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-avant, donne expressément son accord sur la description de l'apport, son évaluation, avec le transfert effectif à la Société et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-avant.

Par conséquent, l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

« **Art. 5. Capital.** Le capital social de la Société est douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525) représenté par cinq cent une (501) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.»

Déclarations, Frais, Évaluation

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 6500.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture à la personne comparante, cette dernière a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. De Watazzi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 août 2011. LAC/2011/34993. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2011.

Référence de publication: 2011113147/138.

(110129988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Kinnevik Holding S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 147.987.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 30 mai 2011, il a été résolu ce qui suit:

1. De ré-élire Messieurs Mikael HOLMBERG, demeurant professionnellement au 7, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg, Mikael LARSSON, demeurant professionnellement au 18, Skeppsbron, SE-103 13 Stockholm, Suède et Madame Anja SCHRÖDER, demeurant professionnellement au 7, avenue Jean-Pierre Pescatore L-2324 Luxembourg, comme administrateurs au conseil d'administration de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

2. De ré-élire Madame Marie-France FIORDALISO comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Marie-France FIORDALISO.

At the Annual General Meeting of shareholders held in Luxembourg on 30th, May 2011 it has been resolved the following:

1. to reelect Mr. Mikael LARSSON, residing professionally to 18, Skeppsbron, SE-103 13 Stockholm, Sweden, Mr. Mikael HOLMBERG, residing professionally to 7, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg and Mrs. Anja SCHRÖDER, residing professionally to 7, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg as directors of the company until the next annual general meeting.

2. to reelect Mrs Marie-France FIORDALISO as commissaire aux comptes of the company until the next annual general meeting.

Marie-France FIORDALISO.

Référence de publication: 2011113579/24.

(110129297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

E.I.I.G. SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 80.437.

L'adresse du commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., est désormais la suivante:

9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Référence de publication: 2011113166/11.

(110130019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Ambrent Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.875,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.214.

In the year two thousand and eleven, on the fourth of August.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Sucampo Pharmaceuticals, Inc., a company incorporated and existing under the laws of the United States of America, with registered office at 4520 East West Highway, 3rd Floor, Bethesda MD 20814, United States of America, registered

with the Delaware Division of Corporation under number 4630506, duly represented by Mister David BURGOS, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Bethesda (Delaware), on June 15th, 2011.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Ambrent Investments S.à.r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 156214, incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard DELOSCH, on October 20th 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on November 25th 2010, number 2573 (the "Company").

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the share capital of the Company from the Euro currency (EUR) into the United States of America currency (USD), on the basis of the exchange rate displayed on the official website of the European Central Bank (www.ecb.int) on 3 August 2011, according to which one Euro (EUR 1.-) is the equivalent of one point forty-three cents United States Dollar (USD 1,4300.-) so as to bring the capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500.-) to seventeen thousand eight hundred seventy-five United States Dollars (USD 17,875.00).

The par value per share will subsequently be converted from one Euro Cent (EUR 0,01.-) into one Dollar Cent (USD 0,01.-) so that the share capital is represented by one million seven hundred eighty-seven thousand five hundred (1,787,500.-) shares having a par value of one Dollar Cent (USD 0,01.-) each, which are all held by the Sole Shareholder.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5, first paragraph, of the Company's articles of incorporation which shall now reads as follows:

" **Art. 5. First paragraph.** The Company's capital is set at seventeen thousand eight hundred seventy-five United States Dollars (USD 17,875.00.-) represented by one million seven hundred eighty-seven thousand five hundred (1,787,500.-) shares with a par value of one Dollar Cent (USD 0,01.-) each."

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed in worded in English, followed by a German version and in case discrepancies between the English and the German, the English version will be binding.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatre août.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Sucampo Pharmaceuticals, Inc., une société constituée et existante sous les lois des Etats-Unis d'Amérique, établie et ayant son siège social à 3e 520 East West Highway, étage, Bethesda MD 20814, Etats-Unis d'Amérique, inscrite au Delaware Division of Corporation sous le numéro 4630506, dûment représenté par Monsieur David BURGOS, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bethesda (Delaware) le 15 juin 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le Notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique ("Associé Unique") d'Ambrent Investments S.à.r.l., une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre des Sociétés et Associations de Luxembourg sous le numéro B 156214, constituée suivant acte de Maître Edouard DELOSCH, le 20 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 25 novembre 2010 sous le numéro 2573 (la "Société").

L'Associé unique, représentant l'entièreté du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide de convertir le capital social exprimé en Euros (EUR) en Dollars américains (USD) sur base du taux de change publié le 3 août 2011 sur le site officiel de la Banque Centrale Européenne (www.ect.int), selon lequel un Euro (EUR) correspond à un virgule quarante-trois Dollar Américain (USD 1.4300), de sorte à ce que le capital social sera transformé de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) à la somme de dix-sept mille huit cent soixante-quinze Dollars américains (USD 17.875.-).

La valeur nominale d'une part sociale sera dorénavant changée d'un Cent d'Euro (EUR 0.01.-) en un Cent de Dollar américain (USD 0.01), de sorte à ce que le capital social est divisé en un million sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (1.787.500) parts sociales d'une valeur nominative d'un Cent de Dollar américain (USD 0.01), toutes détenues par l'associé unique.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide, suite à la résolution précédente, de modifier l'article 5, premier alinéa des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

„ **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à USD 17.875.- (dix-sept mille huit cent soixante-quinze Dollars américains), représenté par un million sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (1.787.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Cent de Dollar."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à mille deux cents Euros (1.200.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et français.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Burgos et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 août 2011. LAC/2011/35859. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2011.

Référence de publication: 2011115134/97.

(110132413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Elsfeld S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 129.421.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2011.

Référence de publication: 2011113169/11.

(110129958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Manacor (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 9.098.

Les administrateurs de la Société confirment qu'il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société tenue en date du 15 juin 2011, les actionnaires ont pris notamment les décisions suivantes:

- Jacob Mudde, né le 14 Octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas et demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg est nommé administrateur de la Société avec effet au 1^{er} Juin 2011. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2017;

- Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, né le 28 Février 1971 à Geleen, Pays- Bas et demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg est nommé administrateur de la Société avec effet au 1^{er} Juin 2011. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2017;

- Johannes Laurens de Zwart, né le 19 Juin 1967 à 's-Gravenhage, Pays- Bas et demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg est nommé administrateur de la Société avec effet au 1^{er} Juin 2011. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2017;

- Le mandat de M. Franciscus Willem Josephine Johannes Welman en tant qu'administrateur de la Société a été renouvelé avec effet au 19 mai 2011. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2017;

- M. Franciscus Willem Josephine Johannes Welman a été nommé comme administrateur-délégué effectif à partir du 19 mai 2011 et chargé de la gestion des affaires journalières de la Société avec le pouvoir de représenter la Société dans la gestion des affaires journalières conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2017.

- Le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprise a été renouvelé pour une nouvelle période avec effet au 19 mai 2011. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.
R. van't Hoef / M.C.J. Weijermans
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011115672/33.

(110131448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Fendi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 76.233.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2010 de sa société mère, LVMH, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2011.

Référence de publication: 2011113199/12.

(110129965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

CB Diagnostics Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 45.400.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 122.409.

En date du 18 mai 2011, les transferts de parts sociales de la Société (tels que corrigés) on prit effet:

I. En date du 18 mai 2011, chacun des associés suivants a cédé le nombre de parts sociales (tel que corrigé) indiqué à côté de leur nom à Fourth Cinven Fund FCPR:

- Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership: 189 parts sociales A, 189 parts sociales B, 189 parts sociales C, 189 parts sociales D, 189 parts sociales E, 189 parts sociales F, 189 parts sociales G, 189 parts sociales H, 189 parts sociales I et 189 parts sociales J

- Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership: 196 parts sociales A, 196 parts sociales B, 196 parts sociales C, 196 parts sociales D, 196 parts sociales E, 196 parts sociales F, 196 parts sociales G, 196 parts sociales H, 196 parts sociales I et 196 parts sociales J

- Fourth Cinven Fund (No.3-VCO) Limited Partnership: 195 parts sociales A, 195 parts sociales B, 195 parts sociales C, 195 parts sociales D, 195 parts sociales E, 195 parts sociales F, 195 parts sociales G, 195 parts sociales H, 195 parts sociales I et 195 parts sociales J

- Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership: 186 parts sociales A, 186 parts sociales B, 186 parts sociales C, 186 parts sociales D, 186 parts sociales E, 186 parts sociales F, 186 parts sociales G, 186 parts sociales H, 186 parts sociales I et 186 parts sociales J

- Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership: 104 parts sociales A, 104 parts sociales B, 104 parts sociales C, 104 parts sociales D, 104 parts sociales E, 104 parts sociales F, 104 parts sociales G, 104 parts sociales H, 104 parts sociales I et 104 parts sociales J

II. En date du 18 mai 2011, chacun des associés suivants a cédé le nombre de parts sociales (tel que corrigé) indiqué à côté de leur nom à Fourth Cinven (MACIF) Limited Partnership:

- Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership: 7 parts sociales A, 7 parts sociales B, 7 parts sociales C, 7 parts sociales D, 7 parts sociales E, 7 parts sociales F, 7 parts sociales G, 7 parts sociales H, 7 parts sociales I et 7 parts sociales J

- Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership: 5 parts sociales A, 5 parts sociales B, 5 parts sociales C, 5 parts sociales D, 5 parts sociales E, 5 parts sociales F, 5 parts sociales G, 5 parts sociales H, 5 parts sociales I et 5 parts sociales J

- Fourth Cinven Fund (No.3-VCOC) Limited Partnership: 7 parts sociales A, 7 parts sociales B, 7 parts sociales C, 7 parts sociales D, 7 parts sociales E, 7 parts sociales F, 7 parts sociales G, 7 parts sociales H, 7 parts sociales I et 7 parts sociales J

- Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership: 7 parts sociales A, 7 parts sociales B, 7 parts sociales C, 7 parts sociales D, 7 parts sociales E, 7 parts sociales F, 7 parts sociales G, 7 parts sociales H, 7 parts sociales I et 7 parts sociales J

- Fourth Cinven Fund Co-Investment Partnership: 2 parts sociales A, 2 parts sociales B, 2 parts sociales C, 2 parts sociales D, 2 parts sociales E, 2 parts sociales F, 2 parts sociales G, 2 parts sociales H, 2 parts sociales I et 2 parts sociales J

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011115624/47.

(110131623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Towers Investments Adviser S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 126.353.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth of July,
Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED:

Infinity (Manchester 4) Limited, a company incorporated and organised under the laws of England, with registered office at 26th Floor City Tower, Piccadilly Plaza, Manchester M1 4BD, United Kingdom, represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to these minutes to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the notary to state that:

1. Tower Investments Adviser S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 15 rue Edward Steichen, L2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 126353 and having a share capital of EUR 12,500 (hereinafter, the Company), was incorporated on 9 March 2007 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number C-N° 892 on 16 May 2007.

The articles of association of the Company have not been amended since.

2. The corporate capital of the Company is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 125 shares having a par value of EUR 100 each.

3. Infinity (Manchester 4) Limited, prenamed, is the sole owner of all the shares in the Company (the Sole Shareholder).

4. The Sole Shareholder declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

5. The Sole Shareholder will act for the purpose of this dissolution as liquidator of the Company (the Liquidator); the Liquidator will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of the liquidation of the Company.

6. The Liquidator declares that all liabilities towards third parties known to the Company, including all liquidation costs, have been entirely paid or are duly accounted for and that he irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

7. The Sole Shareholder subsequently declares that it has taken over all the assets of the Company (composed exclusively of a receivable against the Sole Shareholder in an amount of EUR 53,940.42 (fifty-three thousand nine hundred and forty Euro and fortytwo Euro Cents)) and outstanding liabilities of the Company, together with the profit and loss account of the Company, so that all assets and liabilities of the Company are transferred to the Sole Shareholder, with immediate effect.

8. The Sole Shareholder resolves to waive its right to appoint an auditor to the liquidation in charge of reporting on the liquidation operations carried out by the Liquidator and thus declares that there is no need to hold a second general meeting and resolves to hold immediately the third and last general meeting.

9. The Sole Shareholder resolves that discharge is given to Mr Wim Rits, Mr Philip Vickers, Mr Daniel Finstein and Mrs Sarah Platt, managers of the Company and any past member of the board of managers of the Company for the exercise of their respective mandates.

10. The Sole Shareholder resolves that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

11. The books and documents of the Company will be kept for a period of five years in Luxembourg at the registered office of the Company, at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

In accordance, the person appearing, acting in his said capacity, requires the undersigned notary to state the above-mentioned declarations.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

IN WITNESS WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by first name, last name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present notarial deed.

Follows the french version

L'an deux mille onze, le vingt-cinq juillet,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU:

Infinity (Manchester 4) Limited, une société de droit anglais ayant son siège social au 2^{ème} étage, City Tower, Piccadilly Plaza, Manchester M1 4BD, Royaume-Uni, ici représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, avec résidence professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

1. Que Towers Investments Adviser S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126 353 et ayant un capital social de EUR 12,500 (la Société), a été constituée le 9 mars 2007 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand Duché de Luxembourg, publié le 16 mai 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C-N° 892. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

2. Que le capital social de la Société est fixé à EUR 12,500 (douze mille cinq cent Euro), divisés en 125 (cent vingt cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) chacune.

3. Que Infinity (Manchester 4) Limited, prénommé, est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'Associé Unique).

4. Que l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5. Que l'Associé Unique agira pour les besoins de cette dissolution en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur); que le Liquidateur aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6. Que le Liquidateur déclare que tout le passif connu de la Société, y compris les frais de liquidation, a été dûment réglé ou approvisionné et qu'il s'engage irrévocablement à payer tout passif éventuel non encore connu et non encore payé de la Société dissoute.

7. Que l'Associé Unique déclare par conséquent reprendre l'intégralité de l'actif (constitué exclusivement d'une créance à l'encontre de l'Associé Unique d'un montant total de 53.940,42 EUR (cinquante-trois mille neuf cent quarante Euro

et quarante-deux centimes d'Euro) et du passif de la Société, ensemble avec le compte de profits et pertes de la Société, de sorte que l'actif et le passif de la Société sont désormais transférés à l'Associé Unique avec effet immédiat.

8. Que l'Associé Unique décide de renoncer à son droit de nommer un commissaire à la liquidation en charge de faire un rapport sur les opérations de la liquidation exécutées par le Liquidateur. N'ayant pas besoin de tenir la deuxième assemblée générale de liquidation, l'Associé Unique décide de fixer à tout de suite la troisième et dernière assemblée de liquidation.

9. Que décharge est donnée à M. Wim Rits, M. Philip Vickers, M. Daniel Finestein et Mme. Sarah Platt, gérants de la Société, et tout gérant que la Société a eu par le passé, pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

10. Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

11. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, au 15 rue Edward Steichen Luxembourg.

En conséquence, le comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1^{er} août 2011. Relation: EAC/2011/10388. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011111850/111.

(110128089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

**Energreen Investment Europe S.A., Société Anonyme,
(anc. Front Intersolar S.A.).**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 159.588.

L'an deux mil onze, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "FRONT INTERSOLAR S.A.", constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 14 mars 2011 sous la forme d'une société anonyme soumis au droit luxembourgeois, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 1178 du 1^{er} juin 2011, avec siège social à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

L'assemblée est présidée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que 1.500 actions représentant 100% du capital social étant présentes ou représentées à la présente assemblée, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en «ENERGREEN INVESTMENT EUROPE S.A.».

2. Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

3. Divers.

IV. Que la présente assemblée représentant 100% du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté des motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en «ENERGREEN INVESTMENT S.A.».

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article premier, premier alinéa, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . Premier alinéa.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «ENERGREEN INVESTMENT EUROPE S.A.» »

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille Euros (EUR 1.000.-) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill, G. Schwachtgen, E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} août 2011. LAC/2011/34772. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2011.

Référence de publication: 2011112368/58.

(110128405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

European Forest Resources (France) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 128.419.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011113174/9.

(110129946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

European Forest Resources (UK) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 128.417.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011113175/9.

(110129945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 116.571.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée
Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 15 avril 2011*

1. L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Rémy MENEGUZ de son poste d'Administrateur et Président du Conseil d'administration.

2. L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'Administrateur Monsieur Roland DE CILLIA, Expert-comptable, né le 16.03.1968 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

3. L'Assemblée prend acte de l'adresse professionnelle de M. Giovanni VITTORE au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg et de l'adresse professionnelle de M. Frédéric NOEL au 1, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

4. L'Assemblée décide de nommer à la fonction de Commissaire, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l. «BKM», inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg n° B 33.849, établie au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur, en remplacement de la Fiduciaire Mevea S.à r.l.

5. L'Assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ENGINEERING S.A.

Référence de publication: 2011113919/23.

(110130776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

European Forest Resources Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 128.418.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011113176/9.

(110129947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Elpa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 99.297.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011113185/10.

(110129551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

MGP HoldCo Craven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 162.464.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty first day of July.

Before Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

- MGP Craven JV S.à r.l., a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B not yet known;

here represented by, Mrs Delloula AOUINTI, employee, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the representative and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such representative, acting in her said capacity, has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a limited liability company (société à responsabilité limitée), (the "Articles of Association") which she declares to establish as follows:

Art. 1. The above named party and all persons and entities who may become partners in future (individually, the "Partner" and jointly, the "Partners"), hereby forms a company with limited liability (the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by these articles of association (the "Articles of Association").

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The purpose of the Company is also the investment in and development of real estate properties and land as well as real estate management for its own purposes.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgages, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the same group.

The Company may borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures by way of private placement.

The Company may carry out any other financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes

Art. 3. The term of the Company shall be for an unlimited period. The formation is to be effective as of the date of the Articles of Association.

Art. 4. The Company's denomination shall be "MGP HoldCo Craven S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Board of Managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of the Partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles of Association.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Managers of the Company.

Where the Board of Managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 6. The Company's corporate capital is set at twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) parts of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

All parts may be issued with a premium.

The Board of Managers (or as the case may be the Manager) may create such capital reserves from time to time as they may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums. The payment of any dividend or other distribution out of a reserve fund to holders of parts may be decided by the Board of Managers (or as the case may be the Manager).

Art. 7. The Company's parts are freely transferable between Partners.

They may only be disposed of to new Partners following the passing of a resolution of the Partners in a general meeting, approved by a majority amounting to three-quarters of the part corporate capital.

Art. 8. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the Partners will not bring the Company to an end.

Art. 9. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge over the assets or documents of the Company. For the avoidance of doubt, this Article 9 shall not prevent a Partner from pledging its parts if such Partner complies with article 189 of the 1915 Law.

Art. 10. The Company is managed by one or several managers (individually, the "Manager" and jointly, the "Managers"), not necessarily Partners, appointed by the Partners. If several Managers are appointed, they form a board of managers (the "Board of Managers").

Decisions are taken at a majority of votes.

In dealing with third parties, the Manager or Managers have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform or authorise any acts or operations connected with its object.

In order to be valid, resolutions of the Board of Managers must be passed by the vote of at least a simple majority of Managers present or represented during the meeting. In the event of an equality of votes, any chairman of the Board of Managers that may be appointed by the Board of Managers, shall not have a casting vote.

The Managers may elect a chairman of their Board of Managers and determine the period for which he is to hold office; but if no such chairman is elected, or if at any meeting the chairman is not present within five minutes after the time appointed for holding the same, the Managers present may choose one of their number to be chairman of the meeting.

A Manager may participate in a meeting of the Board of Managers by conference telephone or other communications equipment by means of which all the persons participating in the meeting can communicate with each other at the same time. Participation by a Manager in a meeting in this manner is treated as presence in person at that meeting. Unless otherwise determined by the Managers, the meeting shall be deemed to be held at the place where the chairman is at the start of the meeting.

Resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes and may be signed solely by the chairman.

A Manager may be represented at any meetings of the Board of Managers by a proxy appointed in writing by him. He must appoint as proxy another Manager of the Company. The vote of the proxy shall for all purposes be deemed to be that of the appointing Manager.

Written resolutions signed by all the Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies thereof and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

If more than one Manager is appointed, each Manager can bind the Company by his/ her sole signature for the purposes of transactions regarding the general administration of the Company (e.g. signing of proxies) provided that any such transaction involves an amount of less than fifteen thousand Euros (EUR 15,000.-) (or equivalent in any other currency) or involves the filing of a return with a tax authority. In respect of all other transactions, any two Managers can bind the Company by their joint signatures. Signatory authority for any type of transaction may also be delegated by a resolution of the Managers to any one Manager or third party in the context of a specific transaction.

Art. 11. The Company shall, to the fullest extent permitted by law, indemnify any person who is, or has been, a Manager or officer, against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any investigation, claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by reason of his being or having been a Manager or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified by such company, and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in a court of competent jurisdiction in such investigation, claim, action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, or willful misconduct in the conduct of his office; in the event of settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which a court of competent jurisdiction has approved the settlement or the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

Art. 12. The Manager or Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 13. Each Partner may take part in collective decisions irrespective of the number of parts which he owns.

Each Partner has voting rights commensurate with his holding of parts. Each Partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

The Partners will have the power to appoint the Manager or Managers and to dismiss such Manager or Managers at any time in their discretion without giving reasons.

Art. 14. The Company's financial year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 15. Each year on the 31st of December, the books of the Company shall be closed and the Managers shall prepare an inventory including an estimate of the value of the Company's assets and liabilities as well as the Company's financial statements.

Art. 16. Each Partner may inspect the above inventory and the financial statements at the Company's registered office.

Art. 17. The amount stated in the annual inventory, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses represents the net profit of the Company.

Five per cent (5%) of the net profit of the Company is set aside to be put into a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital. The balance may be used freely by the Partners.

The Board of Managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the Board of Managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up within thirty (30) days before the date of the Board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

The holders of parts in respect of which issue premiums have been paid will be entitled to distributions not only in respect of the share capital but also in respect of issue premiums paid by such holders reduced by any distributions of such issue premiums to the holders of such parts or any amounts of such issue premium used for the setting off of any realized or unrealised capital losses.

Art. 18. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators, who may be Partners, and who are appointed by the Partners who will relinquish their powers and remuneration as Partners of the Company.

Art. 19. Each of the Partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the Articles of Association.

Transitory disposition

The first financial year shall begin on the date of the incorporation and shall terminate on 31st of December 2012.

Subscription

The articles of association having thus been established, the above-named party has subscribed the shares as follows:

MGP Craven JV S.a r.l., prenamed	500 shares
Total:	500 shares

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately valued at nine hundred Euro (EUR 900,-)..

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named partner took the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at 3 (three) persons.
2. Are appointed as managers for an unlimited period:
 - Mrs. Delloula AOUINTI, employee, born in Villerupt (France) on 4th April 1979, with professional address at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
 - Ms Joanne FITZGERALD, director of companies, born in Waterford (Ireland) on 11th March 1979, with professional address at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
 - Mr George GRAHAM, director of companies, born in Belshill (United Kingdom) on 23rd October 1965, with professional address at 60 Sloane Avenue, SW3 3XB London, United Kingdom.
3. The Company shall have its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing mandatory and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing mandatory, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-et-un juillet.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

MGP Craven JV S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, non encore enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,

ici représentée par Madame Delloula AOUINTI, employée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée « ne varietur » par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel elle sera enregistré.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite (au singulier «l'Associé» et conjointement les «Associés»), une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. L'objet de la Société est la prise des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de dettes, de notes et d'autres valeurs mobilières de toutes espèces, ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

L'objet de la Société est aussi l'investissement dans et le développement de bien immobiliers mais aussi la gestion de bien immobiliers pour son propre compte.

Dans les limites de son activité, la Société peut accorder des hypothèques, contracter des emprunts, avec ou sans garanties, et se porter garant pour d'autres personnes ou sociétés, dans les limites des dispositions légales y afférentes.

La Société peut contracter des prêts avec ou sans intérêt et procéder à l'émission d'obligations et autres dettes par voie d'une émission privé.

La Société peut poursuivre toute activité de nature financière, industrielle ou commerciale qui se révèle utile directement ou indirectement à l'accomplissement de son objet.

La Société peut en général prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et poursuivre toute activité utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «MGP HoldCo Craven S.à r.l.»

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la municipalité par une résolution du conseil de gérance de la Société. Le siège social pourra être transféré ultérieurement à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Associés adoptée selon la manière requise pour la modification des Statuts.

Des succursales, des filiales ou autres bureaux pourront être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs par une résolution du Conseil de Gérance de la Société.

Dans l'éventualité où le Conseil de Gérance de la Société détermine que des développements ou événements extraordinaires politiques ou militaires ont eu lieu ou sont imminents et que ces développements ou événements pourraient entraver les activités normales de la Société à son siège social, ou avec la facilité de communication entre ce bureau et les personnes ailleurs, le siège social pourra temporairement être transféré ailleurs jusqu'à la complète cessation de ces circonstances extraordinaires. De telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société de droit luxembourgeois.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

L'émission des parts peut être assortie d'une prime d'émission.

Le Conseil de Gérance (ou s'il y a lieu le Gérant) pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses parts sociales. Le paiement de tout dividende ou de toute autre distribution résultant d'un fonds de réserve aux détenteurs de parts pourra être décidé par le Conseil de Gérance (ou s'il y a lieu le Gérant).

Art. 7. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre Associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-Associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Le décès, l'incapacité ou la faillite de l'un des Associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Ni les créanciers, ni les héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société. Etant entendu que cet Article 9 ne doit pas empêcher un Associé de mettre en gage ses parts sociales si tel Associé se conforme à l'article 189 de la Loi de 1915.

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants (individuellement le «Gérant» et collectivement les «Gérants»), Associés ou non, nommés par l'assemblée des Associés. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils forment un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Le ou les Gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Pour être valides, les résolutions du Conseil de Gérance doivent être approuvées par le vote d'au moins une majorité simple des Gérants présents ou représentés au moment de la réunion. En cas de partage de voix, un président du Conseil de Gérance qui pourra être nommé n'aura pas de vote prépondérant.

Les Gérants peuvent nommer un président du Conseil de Gérance et déterminer la durée pour laquelle il est nommé. Si aucun président n'est nommé ou lorsque le président nommé n'est pas présent dans les cinq minutes qui suivent l'heure fixée pour la réunion, les Gérants peuvent choisir parmi eux et nommer un nouveau président.

Un Gérant pourra participer à la réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication permettant aux personnes présentes de communiquer entre elles. Un Gérant qui assiste à la réunion de la façon décrite ci-dessus sera considéré comme ayant été présent en personne. Sauf décision contraire des Gérants, la réunion est considérée comme ayant été tenue au lieu où le président a initié la réunion.

Un procès verbal des décisions prises lors d'une réunion du Conseil de Gérance sera dressé et le cas échéant pourra être signé uniquement par le président de la réunion du Conseil de Gérance.

Un Gérant peut se faire représenter lors des réunions du Conseil de Gérance, à condition de remettre une procuration écrite à la personne de son choix. Cette personne doit nécessairement être un autre membre du Conseil de Gérance. Le vote du représentant sera traité comme si le Gérant représenté avait voté en personne.

Les résolutions écrites signées par tous les Gérants auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, téléfax ou tous moyens similaires de communication.

Au cas où il y a plus d'un Gérant nommé, chaque Gérant peut engager la Société par sa seule signature (par exemple signature de procuration) à condition qu'une telle transaction implique un montant inférieur à 15.000,- EUR (ou somme équivalente dans toute autre devise) ou par la signature de toute déclaration fiscale quelque soit le montant de cette déclaration. Pour toute autre transaction, deux Gérants peuvent engager la Société par leur signature conjointe. Un pouvoir de signature pour tous types de transaction peut être aussi délégué par une résolution du Conseil de Gérance à un seul Gérant ou à un tiers dans le contexte d'une transaction spécifique.

Art. 11. La Société indemniserà, dans le sens le plus large permis par la loi, toute personne qui est ou qui a été, un Gérant ou fondé de pouvoir de la Société, des responsabilités et des dépenses raisonnablement occasionnées ou payées par cette personne en relation avec toutes enquêtes, demandes actions ou tous procès dans lesquels elle a été impliquée en tant que partie ou auxquels elle est ou aura été partie en sa qualité de Gérant ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été à la demande de la Société, Gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle elle ne serait pas indemnisée par cette société ainsi que de montants payés ou occasionnés par elle dans le cadre du règlement de ceux-ci, sauf le cas où dans pareils enquêtes, demandes actions ou procès, elle sera finalement condamnée pour négligence ou faute ou mauvaise administration dans l'exécution de son mandat; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que pour des matières couvertes par l'arrangement dont une cour compétente a approuvé l'arrangement ou si la Société est informée par son avocat-conseil que le Gérant ou le fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs.

Art. 12. Le ou les Gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont de simples mandataires et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient.

Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque Associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Le ou les Gérants sont nommés par les Associés et sont révocables ad nutum par ceux-ci.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes de la Société sont arrêtés et le ou les Gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société ainsi que le bilan.

Art. 16. Tout Associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la Société.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des Associés.

Le Conseil de Gérance est autorisé à procéder autant de fois qu'il le juge opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement des dividendes intérimaires sous le respect seulement des deux conditions suivantes: le Conseil de Gérance ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur la base des comptes intérimaires préparés dans les trente (30) jours avant la date dudit Conseil de Gérance; les comptes intérimaires, qui pourront ne pas être audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

Tous les détenteurs des parts émises avec une prime d'émission pourront recevoir des distributions non seulement en rapport avec le capital social, mais également en rapport avec les primes d'émissions payées, dont il y a lieu de déduire toute distribution de ces primes d'émissions aux associés détenteurs de ces parts ou toute partie de ces primes d'émission utilisée pour compenser les moins values réalisées ou latentes.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, chacun des Associés se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice comptable commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2012.

Souscription

Les statuts ayant été établis, la comparante déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

MGP Craven JV S.à r.l.	500 parts sociales
Total:	500 parts sociales

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à neuf cents Euros (EUR 900,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. À la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à 3 (trois).

2. Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

- Madame Delloula AOUINTI, employée, née à Villerupt (France), le 4 avril 1979, demeurant professionnellement 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mademoiselle Joanne FITZGERALD, administrateur de sociétés, née à Waterford (Irlande), le 11 mars 1979, demeurant professionnellement à 28 boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg.

- Monsieur George GRAHAM, administrateur de sociétés, né à Bellshill (Royaume-Uni), le 23 octobre 1965, demeurant professionnellement 60 Sloane Avenue, SW3 3XB, Londres, Royaume-Uni;

3. Le siège social de la Société est établi à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. AOUINTI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juillet 2011 LAC/2011/33651. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106948/331.

(110122447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Edifac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 72.257.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

EDIFAC S.A.

Référence de publication: 2011113179/11.

(110129389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

EETEK Wind Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 157.755.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration de la Société a pris acte de la démission de M. Olivier Dorier de sa fonction de gérant de classe B de la Société avec effet au 14 Juillet 2011 ainsi que de la démission de M. Alfredo Goyanes de sa fonction de gérant de classe A de la Société avec effet au 14 Juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2011.

Eetek Wind Holding S.à r.l.

Référence de publication: 2011113182/14.

(110129445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Quinlan Private Avcilar Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 138.951.

1. En date du 29 décembre 2010, Quinlan Private Avcilar Client Holdings SARL, avec siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg a cédé la totalité de ses 225 parts sociales à Quinlan Nominees Limited, avec siège social au 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande, qui les acquiert.

2. En date du 27 avril 2011, la dénomination de l'associé Quinlan Nominees Limited avec siège social au 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande a changé et est à présent Avestus Nominees Limited.

3. Par résolutions signées en date du 22 juin 2011, les associés ont pris les décisions suivantes:

a) Nomination de Mark Donnelly, avec adresse professionnelle au 8, Raglan Road, Ballsbridge Dublin 4, Irlande au mandat de Gérant de type A, avec effet au 15 juin 2011 et pour une durée indéterminée

b) Nomination de Sandra Atkinson, avec adresse professionnelle au 8, Raglan Road, Ballsbridge Dublin 4, Irlande au mandat de Gérant de type A, avec effet au 15 juin 2011 et pour une durée indéterminée

c) Acceptation de la démission de Matthew Charles Fleming, avec adresse professionnelle au 8, Raglan Road, Ballsbridge Dublin 4, Irlande de son mandat de Gérant de type A, avec effet au 30 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2011.

Référence de publication: 2011114076/22.

(110130900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Helius International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 104.078.

Par la présente, nous vous informons que le domicile au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, de la société mentionnée ci-dessus est dénoncé avec effet au 14 juillet 2011. Le contrat de domiciliation existant entre Vistra (Luxembourg) S.à r.l. et la société a été résilié à la même date.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.
 Pour *Vistra (Luxembourg) S.à r.l.*
 Société domiciliataire
 Ivo Hemelraad / Wimm Rits

Référence de publication: 2011113254/13.

(110129293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Evong S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 157.875.

L'an deux mille onze, le premier jour du mois de juillet.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redangesur-Attert,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Evong S.A. (la «Société») avec siège social à 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, constituée suivant acte passé par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire résidant à Luxembourg, le 19 novembre 2010 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 314 le 16 février 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Jacques Delvaux, notaire résidant à Luxembourg, le 10 décembre 2010, publié au Mémorial C-655 du 6 avril 2011.

L'assemblée est présidée par Maître Katia PANICKI, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire et scrutateur Maître Ana Bramao, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et a demandé au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur la liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussignée.

Cette liste ainsi que les procurations signées ne varietur seront annexées au présent acte, pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social était représentée à cette assemblée et que les actionnaires déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut régulièrement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour décrit ci-après:

1. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de cent cinquante-sept mille cent quarante-trois euros (157.143 €) pour le porter de son montant actuel de cinq millions sept cent quarante-deux mille huit cent cinquante-sept euros (5.742.857 €) à cinq millions neuf cent mille euros (5.900.000 €) par l'émission de nouvelles actions aux actionnaires existants pour un montant total de souscription de trois cent quatorze mille deux cent quatre-vingt-six euros (314.286 EUR) (le «Prix de Souscription») après constat de la renonciation de Synergie Finance S.A. à son droit préférentiel de souscription dans la Société; paiement du Prix de Souscription par les actionnaires de la Société par le biais d'un apport en numéraire et allocation d'un montant de cent cinquante-sept mille cent quarante-trois euros (157.143 €) au capital de la Société et d'un montant de cent cinquante-sept mille cent quarante-trois euros (157.143 €) au compte de prime d'émission de la Société.

2. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société de manière à ce qu'ils se lisent comme suit:

« 5.1. Le capital social souscrit est fixé à cinq millions neuf cent mille euros (5.900.000 €) représenté par cinq millions neuf cent mille (5.900.000) actions ordinaires sous forme nominative ayant chacune une valeur nominale de un euro (€1).»

Après avoir approuvé ce qui suit, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité par l'assemblée:

Première résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de cent cinquante-sept mille cent quarante-trois euros (157.143 €) pour le porter de son montant actuel de cinq millions sept cent quarante-deux mille huit cent cinquante-sept euros (5.742.857 €) à cinq millions neuf cent mille euros (5.900.000 €) par l'émission de cent cinquante-sept mille cent quarante-trois actions ayant une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune pour un montant total de souscription de trois cent quatorze mille deux cent quatre-vingt-six euros (314.286 €) (le «Prix de Souscription»).

L'assemblée a constaté que l'actionnaire Synergie Finance a renoncé à son droit préférentiel de souscription dans la Société.

Chacune des cent cinquante-sept mille cent quarante-trois (157.143) nouvelles actions ont été intégralement souscrites au Prix de Souscription par les actionnaires par le biais d'un apport en numéraire dans les proportions indiquées ci-après:

Nom du souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Prix souscription (€)
E.V.E. (Ergon Vehicle Evong) S.A.	118.053	236.106
BNP Paribas Développement	8.991	17.982

Banque Populaire Développement	14.854	29.708
Idia Participations	15.245	30.490
TOTAL	157.143	314.286

La preuve de ces paiements en espèce a été fournie au notaire soussigné.

L'Assemblée a décidé d'allouer le montant de cent cinquante-sept mille cent quarante-trois euros (157.143 €) au compte du capital social de la Société et un montant de cent cinquante-sept mille cent quarante-trois euros (157.143 €) au compte de prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société de sorte qu'il se lise comme suit:

« **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à cinq millions neuf cent mille euros (5.900.000 €) représenté par cinq millions neuf cent mille (5.900.000) actions ordinaires sous forme nominative ayant chacune une valeur nominale de un euro (€1).»

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence de l'augmentation du capital de la Société, sont estimés à 1.600.-euros.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux personnes comparantes constituant le bureau, elles ont signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle le français, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en français.

Signé: K. PANICKI, A. BRAMAO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, actes civils le 11 juillet 2011, RED/2011/1419: Reçu soixante quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

- Pour expédition conforme - délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Redange-sur-Attert, le 3 août 2011.

Référence de publication: 2011113177/78.

(110129522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Amadeus Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.414.957,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 156.338.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Annuelle des associés du 30 juin 2011

En date du 30 juin l'Assemblée Générale de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Johan DEJANS, salarié, né le 11 novembre 1966 à Aarschot (Belgique), demeurant professionnellement au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

- de nommer Wilfred VAN DAM, salarié, né le 22 octobre 1967 à Doornspijk (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants:

- Nadia Dziwinski
- Matthew Rourke
- Martin Block
- Johannes Hendricus Scholts
- Johan Lont
- François Champon
- Johan Dejans
- Wilfred van Dam

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Johan Dejans

Mandataire

Référence de publication: 2011115608/30.

(110131486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Effects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 152.522.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 janvier 2011 que:

- Révocation du commissaire aux comptes:

* Révocation Monsieur SCHERER Jean-Jacques, demeurant professionnellement L-7257 Helmsange-Walferdange - 1-3 Millewee, en qualité de commissaire aux comptes.

- Est nommée Commissaire aux comptes:

* Monsieur Jorge Mendes Guedes, demeurant professionnellement L-7327 Steinsel 35, rue J.F. Kennedy, nommée jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Référence de publication: 2011113183/16.

(110129392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Elch Invest SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2273 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 154.984.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011113184/9.

(110130177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Laser International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.814.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 juin 2011.

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- la société LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l avec siège social sis au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.893.

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

- Monsieur Yvano DANDREA, économiste, né le 18 juin 1966 à Malvaglia (Suisse), domicilié professionnellement Via Nassa 15, CH-6900 Lugano (Suisse)

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Les administrateurs M. Claude ZIMMER et M. Marc THEISEN sont domiciliés professionnellement au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

La société Zimmer & Partners S.à.r.l., commissaire aux comptes, à changer de forme juridique devenant une Société Anonyme.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011117691/29.

(110134812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

ESCO Luxembourg Holding LLC S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 1.003,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 155.299.

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth February.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

ESCO International Holding Inc., a corporation, having its registered office at 9900A Clayton Road, St. Louis, Missouri 63124, United States of America and registered with Delaware Department of State, Division of Corporations, File No. 47578091,

Hereinafter, referred to as the "Limited Partner";

Hereby represented by Elodie Duchene, Lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy established on 11 February 2011; and

ESCO Luxembourg Holding LLC, a limited liability company, having its registered office at 9900A Clayton Road, St. Louis, Missouri 63124, United States of America, and registered with the Delaware Department of State, Division of Corporations, File Number 4862287,

Hereby represented by Elodie Duchene, Lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy established on 11 February 2011,

Hereinafter, referred to as the "Unlimited Partner";

Together referred to as the "Partners".

The said proxies, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Partners, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

They are the Partners holding together all the partnership interests representing the capital of the limited corporate partnership (société en commandite simple), existing under the name of "ESCO Luxembourg Holding LLC S.C.S." a limited corporate partnership (société en commandite simple) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9 A, Rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.299 and incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated 26 August 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2209 page 105991 on 18 October 2010 (hereafter referred to as the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, acting in replacement of Maître Francis Kessler dated 24 September 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2574 page 123546 on 25 November 2010.

The capital of the Company is currently set at one thousand two Euros (EUR 1,002.-) represented by one thousand two (1,002) partnership interests, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

The Partners, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, have decided to vote on all items of the following agenda:

a) Decision to increase the capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-) in order to raise it from its current amount of one thousand two Euros (EUR 1,002.-) to one thousand three Euros (EUR 1,003.-) by issuing one (1) new partnership interest having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) (the "New Partnership Interest"), together with a total issue premium of an amount of one million three hundred twenty-four thousand one hundred eighty-one Euros seventy Cents (EUR 1,324,181.70);

b) Subscription to and full payment by ESCO International Holding Inc., a corporation, having its registered office at 9900A Clayton Road, St. Louis, Missouri 63124, United States of America and registered with Delaware Department of State, Division of Corporations, File No. 47578091, the limited partner of the Company, of the New Partnership Interest, together with a total share premium of an amount of one million three hundred twenty-four thousand one hundred eighty-one Euros seventy Cents (EUR 1,324,181.70), by a contribution in kind consisting of three receivables against ESCO Finance International S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155.501;

c) Subsequent modification of Article 6 of the Articles of the Company ("Capital"); and

d) Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Partners have taken the following resolutions:

First resolution

The Partners RESOLVE to increase the capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-) in order to raise it from its current amount of one thousand two Euros (EUR 1,002.-) to one thousand three Euros (EUR 1,003.-) by issuing one (1) New Partnership Interest having a nominal value of one Euro (EUR 1.-), to be fully paid up by the following contributions in kind together with a total issue premium of an amount of one million three hundred twenty-four thousand one hundred eighty-one Euros seventy Cents (EUR 1,324,181.70).

Subscription - Payment

The Limited Partner, represented as stated hereabove, DECLARES to subscribe to the New Partnership Interest and to fully pay up such New Partnership Interest, together with an issue premium, by a contribution in kind consisting of three receivables it owns against ESCO Finance International S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155.501 (the "ESCO Receivables") as further described in a report of the Unlimited Partner of the Company dated 11 February 2011 (the "Company's Report").

The contribution of the ESCO Receivables is valued at the amount of one million three hundred twenty-four thousand one hundred eighty-two Euros seventy Cents (EUR 1,324,182.70) and is allocated as follows:

- an amount of one Euro (EUR 1.-) is to be allocated to the nominal capital account of the Company, and
- an amount of one million three hundred twenty-four thousand one hundred eighty-one Euros seventy Cents (EUR 1,324,181.70) is to be allocated to the issue premium reserve account of the Company.

Declaration

The valuation of the contribution in kind of the ESCO Receivables to the Company is evidenced by the Company's Report, dated 11 February 2011, which valued the ESCO Receivables at one million three hundred twenty-four thousand one hundred eighty-two Euros seventy Cents (EUR 1,324,182.70).

The Company's Report after having been signed 'ne varietur' by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of the registration.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Partners RESOLVE to amend Article 6 of the Articles of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's capital is set at one thousand three Euros (EUR 1,003.-), represented by one thousand three (1,003) partnership interests with a nominal value of One Euro (EUR 1.-) each (the "Partnership Interests" and individually, a "Partnership Interest").

The Unlimited Partner owns ten (10) Partnership Interests and the Limited Partner owns nine hundred ninety-three (993) Partnership Interests.

Each Partnership Interest of Unlimited Partner or Limited Partner gives one voting right in general meetings of Partners, either ordinary, annual or extraordinary."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand one hundred euro (€ 2,100.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorze février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

ESCO International Holding Inc., une société ayant son siège social au 9900A Clayton Road, St Louis, Missouri 63124, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Département de l'Etat du Delaware, Division des Sociétés, dossier numéro 47578091,

Ci-après désigné comme l'"Associé Commanditaire";

Ci-après représentée par Elodie Duchêne, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 11 février 2011.

ESCO Luxembourg Holding LLC, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9900A Clayton Road, St Louis, Missouri 63124, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Département de l'Etat du Delaware, Division des Sociétés, dossier numéro 4862287;

Ci-après désigné comme l'"Associé Commandité";

Ci-après représentée par Elodie Duchêne, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 11 février 2011.

Ensemble, ci-après désignés comme les "Associés".

Lesdites procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme stipulé ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Ils sont les Associés détenant ensemble l'entière part d'intérêt représentant le capital de la société en commandite simple, existant sous la raison sociale «ESCO Luxembourg Holding LLC S.C.S.», une société en commandite simple régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9 A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.299 et constituée suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 26 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2209 page 105991 le 18 octobre 2010 (ci-après désignée comme la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés suivant un acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, agissant en remplacement de Maître Francis Kessler en date du 24 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2574 page 123546 le 25 novembre 2010.

Le capital de la Société s'élève actuellement à mille deux Euros (EUR 1.002,-) représenté par mille deux (1.002) parts d'intérêts d'une valeur d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Les Associés, dûment représentés comme décrit ci-dessus, ont reconnu être dûment informé des résolutions à prendre, ont décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

a) Décision d'augmenter le capital de la Société d'un montant de un Euro (EUR 1,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de mille deux Euros (EUR 1.002,-) pour atteindre la somme de mille trois Euros (EUR 1.003,-) par l'émission d'une (1) nouvelle part d'intérêt ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) (la «Nouvelle Part d'Intérêt») avec une prime d'émission d'un montant d'un million trois cent vingt-quatre mille cent quatre-vingt un Euros soixante-dix Cents (EUR 1.324.181,70);

b) Souscription à et paiement intégral par ESCO International Holding Inc., une société ayant son siège social au 9900A Clayton Road, St Louis, Missouri 63124, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Département de l'Etat du Delaware, Division des Sociétés, dossier numéro 47578091, l'associé commanditaire de la Société, de la Nouvelle Part d'Intérêt, avec une prime d'émission d'un montant d'un million trois cent vingt-quatre mille cent quatre-vingt un Euros soixante-dix Cents (EUR 1.324.181,70) par un apport en nature consistant en trois créances contre la société ESCO Finance International S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.501;

c) Subséquente modification de l'article 6 des Statuts de la Société (Capital); et

d) Divers.

En conséquence et sur base de l'agenda repris ci-dessus, les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés DECIDENT d'augmenter le capital de la Société d'un montant de un Euro (EUR 1,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de mille deux Euros (EUR 1.002,-) pour atteindre la somme de mille trois Euros (EUR 1.003,-) par l'émission d'une (1) Nouvelle Part d'Intérêt ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-), entièrement libérée par les apports en nature suivants, avec une prime d'émission d'un montant d'un million trois cent vingt-quatre mille cent quatre-vingt un Euros soixante-dix Cents (EUR 1.324.181,70).

Souscription - Paiement

L'Associé Commanditaire, représenté comme décrit ci-dessus, DECLARE souscrire à la Nouvelle Part d'Intérêt et de libérer intégralement cette Nouvelle Part d'Intérêt, avec une prime d'émission, par un apport en nature consistant en trois créances qu'il détient contre ESCO Finance International S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.501 (les «Créances ESCO») telles que décrites dans un rapport de l'Associé Commandité de la Société daté du 11 février 2011 (le «Rapport de la Société»).

L'apport des Créances ESCO est évalué à un montant total d'un million trois cent vingt-quatre mille cent quatre-vingt deux Euros soixante-dix Cents (EUR 1.324.182,70) et sera alloué comme décrit ci-dessous:

- Un montant de un Euro (EUR 1,-) sera alloué au compte capital de la Société; et
- Un montant d'un million trois cent vingt-quatre mille cent quatre-vingt un Euros soixante-dix Cents (EUR 1.324.181,70) sera alloué au compte réserve prime d'émission de la Société.

Déclaration

La valeur de l'apport en nature des Créances ESCO à la Société est documentée par le Rapport de la Société, daté du 11 février 2011, qui évalue les Créances ESCO à un million trois cent vingt-quatre mille cent quatre-vingt deux Euros soixante-dix Cents (EUR 1.324.182,70).

Le Rapport de la Société après avoir été signé ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, les Associés DECIDENT de modifier l'article 6 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à mille trois Euros (EUR 1.003,-), représenté par mille trois (1.003) parts d'intérêts d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts d'Intérêt" et individuellement, une "Part d'Intérêt").

L'Associé Commandité détient dix (10) Parts d'Intérêt et l'Associé Commanditaire détient neuf cent quatre-vingt treize (993) Parts d'Intérêt.

Chaque Part d'Intérêt de l'Associé Commandité ou de l'Associé Commanditaire donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées des Associés soit ordinaires, annuelles ou extraordinaires.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à deux mille cent euros (€ 2.100,-).

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE notarié, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: Duchêne, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 février 2011. Relation: EAC/2011/2239. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011113921/196.

(110130964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Elpa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 99.297.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011113186/10.

(110129552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Elpa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 99.297.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011113187/10.

(110129553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Enra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 58, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 23.794.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011113188/9.

(110129427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

ILP III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 127.004.

Suite à la conclusion de conventions de cession de parts sociales en date du 1^{er} août 2011, la société CORDUSIO SOCIETA FIDUCIARIA PER AZIONI, détenteur de 5 parts sociales de classe A de la société ILP III S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, a vendu la totalité de ses parts de la manière suivante:

1. G.B.L. FIDUCIARIA S.p.A., ayant son siège social au 46, Via Broletto, I-20121 Milan, Italie (numéro d'immatriculation: 04156340962): 3 parts sociales de classe A.

2. UBS FIDUCIARIA S.p.A., ayant son siège social au 3, Via del Vecchio Politecnico, I-20121 Milan, Italie (numéro d'immatriculation: 1686984): 2 parts sociales de classe A.

Dès lors, il y a lieu de procéder à la modification suivante relative à l'identité des associés ainsi qu'au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux au sein de la société ILP III S.à r.l. comme suit:

A biffer:

CORDUSIO SOCIETA FIDUCIARIA PER AZIONI : 5 parts sociales de classe A.

A inscrire:

G.B.L. FIDUCIARIA S.p.A.: 3 parts sociales de classe A.

UBS FIDUCIARIA S.p.A.: 2 parts sociales de classe A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2011.

Pour ILP III S.à r.l.

Christophe BLONDEAU / Romain THILLENS

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011115324/28.

(110132053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

GAIA Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.
R.C.S. Luxembourg B 75.526.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

G.C.C. S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1226 Luxembourg, 20, rue J.P. Beicht, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 67.216, ici représentée par Monsieur Bruno MARCHAIS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1270 Luxembourg, 1, Am Bongert, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a.- Que la société anonyme "GAIA CONSEIL S.A.", avec siège social à L-1226 Luxembourg, 20, rue J.P. Beicht, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 75.526, a été constituée suivant

acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN en date du 19 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 595 du 21 août 2000, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 2146 du 12 octobre 2010.

b.- Que le capital social est fixé à trente et un mille cinq cents euros (31.500,- EUR), représenté par trois mille cent cinquante (3.150) actions de dix euros (10,- EUR) chacune.

c.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite société "GAIA CONSEIL S.A."

d.- Que l'activité de la société ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

f.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé ou prendre en charge tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

g.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

h.- Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

i.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

j.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des titres au porteur.

k.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute à L-1226 Luxembourg, 20, rue J.P. Beicht.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bruno MARCHAIS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 juillet 2011. Relation GRE/2011/2753. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 août 2011.

Référence de publication: 2011112377/53.

(110129252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

LuxFitness S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 7, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.764.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendundelf, am sechszwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg,

Ist erschienen:

Herr Sebastian BACKES, Fitnessökonom, geboren in Trier, am 13. August 1984, wohnhaft in L-1473 Luxembourg, 7, rue Jean Baptiste Esch.

Vorbenannte Person hat die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt festgelegt.

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, der die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde liegt, gegründet.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist die Konzeption und Durchführung gesundheitsfördernder Massnahmen für kleinst-, mittelständische und grosse Unternehmen im Grossherzogtum Luxemburg, sowie die Initiierung eines variablen, individuellen und ganzheitlichen Gesundheitsmanagements. Es werden hierzu verschiedene Massnahmen in Unternehmen angeboten, wie Ernährungsberatung, Outdoorsport, Rückenurse, Seminare, etc.

Die Gesellschaft kann sämtliche Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck der Gesellschaft in Verbindung stehen. Auch kann sie sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „LuxFitness S.à r.l.“.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg. Der Firmensitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt EUR 12.500.- (zwölftausendfünfhundert Euro) eingeteilt in 100 (einhundert) Anteile zu je EUR 125.- (einhundertfünfzig Euro).

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 8. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 9. Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Zur Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf es der Genehmigung der Generalversammlung der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten müssen. Im Todesfall kann eine Übertragung an Nichtgesellschafter nur mit einer Stimmenmehrheit von fünfundsiebzig Prozent der überlebenden Gesellschafter erfolgen. In jedem Fall steht den übrigen Gesellschaftern ein Vorkaufsrecht zu, das innerhalb von dreissig Tagen nach Verweigerung der Übertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.

Art. 10. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Der oder die Geschäftsführer haben die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten, jedoch können sie nur mit vorheriger Zustimmung des Mitgesellschafters oder von fünfundsiebzig Prozent der Gesellschafter Immobilien erwerben, Hypotheken aufnehmen, Verpfändungen vornehmen und Beteiligungen an anderen Gesellschaften übernehmen. Im Falle der vorübergehenden Verhinderung der Geschäftsführer, können die Geschäfte durch zwei Gesellschafter gemeinsam geführt werden.

Art. 13. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemässe Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 14. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 15. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Am 31. Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 18. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 19. Fünf Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur Verfügung der Gesellschafter.

Art. 20. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 21. Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179(2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 22. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2011.

Zeichnung - Einzahlung

Nach Festlegung der Satzung hat der Erschienene die 100 (einhundert) Anteile, welche das Gesellschaftskapital darstellen, gezeichnet.

Alle Anteile wurden in bar voll eingezahlt, so dass die Summe von EUR 12.500.- (zwölftausend fünfhundert Euro) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 18.9.1933 erfüllt sind.

Schätzung

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise EUR 1.200.-.

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Der vorgenannte alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, welcher das gesamte gezeichnete Kapital darstellt, hat sofort folgende Beschlüsse gefasst:

1. Herr Sebastian BACKES, vorgenannt, wird zum Geschäftsführer ernannt mit den in Artikel 12 der Satzungen festgesetzten Befugnissen. Er vertritt die Gesellschaft Dritten gegenüber durch seine Einzelunterschrift.

Der Geschäftsführer kann Bevollmächtigte ernennen, deren Befugnisse und Vergütungen festlegen und sie abberufen. Das Mandat des Geschäftsführers ist für unbestimmte Dauer gültig. Er kann wiedergewählt werden.

2. Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-1473 Luxembourg, 7, rue Jean Baptiste Esch.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparsent, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. BACKES und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2011. Relation: LAC/2011/34492. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 9. August 2011.

Référence de publication: 2011114704/100.

(110131704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

BRE/Blue Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 161.387.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of July.

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

BRE/Blue Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 161043,

duly represented by Ms. Carole Noblet, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given on July 28th, 2011.

The said proxies, initialled ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of BRE/Blue Finance S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 161387, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 1st April 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations on 14 June 2011 (the "Company").

The appearing party representing the entire share capital then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to suppress the nominal value of the shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert with immediate effect the share capital of the Company from its current currency expressed in Euro into British Pounds at the exchange rate displayed on the website of the European central bank on 26 July 2011, according to which one Euro (EUR 1.-) is the equivalent of zero point eight eight two three two British Pounds (GBP 0.88232.-) so as to bring the capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to eleven thousand twenty-nine British Pounds (GBP 11,029.-).

Third resolution

The Sole Shareholder further resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of eleven thousand twenty-nine British Pounds (GBP 11,029.-) up to an amount of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) without the issuance of new shares.

The increase of the share capital is fully paid by the Sole Shareholder through a cash contribution of three thousand nine hundred sixty British Pounds (GBP 3,960.-), and such cash contribution is as of now at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Fourth Resolution

The Sole Shareholder decides to fix the nominal value of the shares at thirty British Pounds (GBP 30.-) each.

Fifth Resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

“ **Art. 6.** The Company's share capital is set at fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.), represented by five hundred (500) shares with a par value of thirty British Pounds (GBP 30.-) each.”

Estimation of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendelf, den achtundzwanzigsten Tag vom Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Francis Kessler, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg, ist erschienen:

BRE/Blue Holdings S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach dem Recht der Großherzogtum Luxemburg mit Gesellschaftssitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 161043,

hier vertreten durch Frau Carole Noblet, Anwältin, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt am 28. Juli 2011.

Die Vollmacht bleibt nach Unterzeichnung "ne varietur" durch die Bevollmächtigte und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die erschienene Partei ist der alleinige Gesellschafter (der „Alleinige Gesellschafter“) von BRE/Blue Finance S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 161387, gegründet gemäß notarieller Urkunde des unterzeichneten Notars vom 1. April 2011, die im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 14. Juni 2011 (die „Gesellschaft“).

Der Alleinige Gesellschafter, der das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, hat die nachfolgenden Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt den Nennwert der Anteile zu abzuschaffen.

112990

Zweiter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt, das Kapital der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung von seiner derzeitigen Währung, ausgedrückt in Euro in Britischen Pfund auf Grundlage des Wechselkurses umzuwandeln, der am 26. Juli 2011 auf der offiziellen Webseite von Bloomberg angezeigt wurde, gemäß Wessen ein Euro (EUR 1.-) null punkt acht acht zwei drei zwei Britischer Pfund (GBP 0,88232.-) entspricht, so dass das Gesellschaftskapital von seinen aktuellen zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12,500.-) auf elftausend neunundzwanzig Britische Pfund (GBP 11.029.-) gebracht wird.

Dritter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft beschließt das Gesellschaftskapital von seinem derzeitigen Betrag von elftausend neunundzwanzig Britische Pfund (GBP 11.029.-) auf einen Betrag von fünfzehntausend Britischen Pfund (GBP 15.000.-) durch die Ausgabe von neuen Anteilen anzuheben.

Die Erhöhung des Kapitals ist komplett durch den alleinigen Gesellschafter per Bareinlage in Höhe von dreitausendneunhundertsechzig Britischen Pfund (GBP 3.960.-) eingezahlt worden, sodass eine solche Einlage nunmehr der Gesellschaft zur Verfügung steht, so wie es dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Vierter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt den Nennwert der Anteile auf je dreißig Britischen Pfund (GBP 30.-) festzusetzen.

Fünfter Beschluss

Als Folge der vorangehenden Beschlüsse, beschließt der Alleinige Gesellschafter den Artikel 6 erster Absatz der Gesellschaftssatzung wie folgt abzuändern:

„ **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfzehntausend Britische Pfund (GBP 15.000.-), aufgeteilt in fünf hundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je dreißig Britischen Pfund (GBP 30.-).“

Kosten

Die Kosten, Ausgaben und Gebühren jeglicher Art, die der Gesellschaft entstehen oder ihr in Zusammenhang mit der vorliegenden Urkunde in Rechnung gestellt werden, belaufen sich auf ungefähr eintausend zweihundert euro (€ 1.200,-).

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Signé! Noblet, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 août 2011. Relation: EAC/2011/10645. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011113068/105.

(110129491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Endurance Hospitality Asset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 124.540.

In the year two thousand eleven, on the twenty-fifth July;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1) The public limited company "ORCO PROPERTY GROUP", established and having its registered office in L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 44996.

2) The public limited company governed by the laws of Denmark "Bankpension Pensionskasse For Finansansatte", established and having its registered office in DK-1560 Copenhagen, 47,4 Kalvebod Brygge, inscribed in the Danish Commerce and Companies Agency under the number CVR 21548413.

Both are here represented by Mr. David BENHAMOU, employee, residing professionally in L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, by virtue of two proxies given under private seal; such proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

These appearing parties, represented as said before, have declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "ENDURANCE HOSPITALITY ASSET S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 124540, has been incorporated by deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on the 19th of January 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 717 of the 26th of April 2007, and that the articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the said notary Henri HELLINCKX, on the 18th of December 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 435 of the 20th of February 2008;

- That the appearing parties are the sole actual partners (the "Partners") of the Company and that they have taken, through their proxy-holder, the following resolutions:

First resolution

The Partners decide to transfer the registered office from Capellen to L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, and to subsequently amend the first sentence of article 2 of the articles of association as follows:

" **Art. 2. (First sentence).** The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)."

Second resolution

The Partners decide to amend the address of "ORCO PROPERTY GROUP" at the Trade and Companies' Registry of Luxembourg as indicated under point 1) following its transfer of the registered office.

Third resolution

The Partners decide to cancel articles 17 and 18 and to subsequently renumber the articles of association from 1 to 21.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Capellen, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-cinq juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

1) La société anonyme "ORCO PROPERTY GROUP", établie et ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 44996.

2) La société anonyme régie par les lois du Danemark "Bankpension Pensionskasse For Finansansatte", établie et ayant son siège social à DK-1560 Copenhague, 47,4 Kalvebod Brygge, inscrite auprès du "Danish Commerce and Companies Agency" sous le numéro CVR 21548413.

Toutes les deux ici représentées par Monsieur David BENHAMOU, employée, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "ENDURANCE HOSPITALITY ASSET S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 124540, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 717 du 26 avril 2007,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par ledit notaire Henri HELLINCKX, en date du 18 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 435 du 20 février 2008.

Que les parties comparantes sont les seules associées actuelle (les Associés") de la Société et qu'elles ont pris, par leur mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de transférer le siège social de Capellen à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, et de modifier subséquemment la première phrase de l'article 2 comme suit:

" **Art. 2. (Première phrase).** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)."

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier l'adresse de "ORCO PROPERTY GROUP" auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg comme indiqué sous le point 1) suite à son transfert du siège social.

Troisième résolution

Les Associés décident de supprimer les articles 17 et 18 et de renuméroter subséquemment les statuts de 1 à 21.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Capellen, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. BENHAMOU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juillet 2011. LAC/2011/33911. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 10 août 2011.

Référence de publication: 2011115247/100.

(110132332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Eureka-Its S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4823 Rodange, 1, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 114.425.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 15 juin 2011, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 08 août 2011.

Référence de publication: 2011113189/11.

(110130102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

EURX AAB Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011113191/10.

(110129440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.
